

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2023,

OBJET : Bilan de la section des CATAGNOLLES – Année 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heures et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 présents et 7 pouvoirs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de l'utilisation du produit de la section des CATAGNOLLES pour l'exercice 2023. Il communique le bilan financier de la section pour l'exercice 2022 ci-dessous :

RECETTES

- Vente de bois	0,00 €
- FCTVA	0,00 €
TOTAL des recettes	0,00 €

DEPENSES

- Impôts 2022 (Taxes foncières)	28,00 €
- Frais de garderie ONF	125,76 €
- Contribution à l'hectare	176,22 €
- Travaux de maintenance (ONF)	0,00 €
- Contribution CVO	2,89 €
- 5 % des ventes de bois au CCAS	0,00 €
TOTAL des dépenses	332,87 €

Bilan 2022 : 0,00 € – 332,87 € = - 332,87 €

Compte tenu du solde positif de l'exercice 2021 soit 7 415,01 €, le solde de l'exercice 2022 s'arrête à un excédent de 7 082,14 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2022 ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN.



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-07-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023